



COMMUNE DE DEGRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - REUNION DU 09 SEPTEMBRE 2020 –

DATE DE CONVOCATION : 3 septembre 2020

DATE D’AFFICHAGE : 3 septembre 2020

L’an deux mil vingt, le neuf septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur BLOT Jean-Paul.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

ÉTAIENT PRESENTS : Messieurs BLOT Jean-Paul, CHAMPION Patrick, LECHAT Guillaume, LECUREUIL Nicolas, MOISE Laurent, PICANTIN Joël, Mesdames BOUTELOUP Céline, DE MEIRE Olivia, HUGUET Stéphanie et ORAIN Virginie formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Monsieur YOUSFI Samy, Madame ORAIN Virginie

SECRETARE DE SÉANCE : Monsieur DELHOMMEAU Denis

COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire de DEGRÉ (Sarthe), déclare ouverte la séance du Conseil Municipal de Degré du 10 juillet 2020.

L’ordre du jour est consacré à :

- Attribution de la NBI au secrétaire de mairie
- Installation par ENEDIS des compteurs Linky
- Déploiement de la ligne Fibre route des Vasselières
 - Avancée des travaux de la salle polyvalente
- Subventions cantonales pour les voiries communales
 - Rentrée scolaire
 - Personnel communal
- Gestion des contrats de téléphonie/Internet

OBJET

ARRETE PORTANT ATTRIBUTION D’UNE NBI

M. TREGOUËT JérémY, adjoint administratif principal de 2nde classe

Le Maire de Degré

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°91-73 du 18 janvier 1991 modifiée portant dispositions relatives à la santé publique et aux assurances sociales, notamment son article 27,

Vu le décret n°93-863 du 18 juin 1993 relatif aux conditions de mise en œuvre de la nouvelle bonification indiciaire dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2006-779 du 3 juillet 2006 portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté en date du 26 décembre 2018 nommant M. TREGOUËT JérémY, adjoint administratif principal de 2nde classe stagiaire à temps non complet au 2e échelon de son grade, indice brut 354, à compter du 1^{er} janvier 2019,

Considérant que M TREGOUËT exerce des fonctions de secrétaire de mairie, depuis le 1^{er} janvier 2019,

ARRETE

ARTICLE 1 : M TREGOUËT JérémY, adjoint administratif principal de 2nde classe stagiaire à temps non complet bénéficie à compter du 1^{er} septembre 2020, d'une bonification indiciaire de 15 points majorés.

ARTICLE 2 : A compter de cette même date, la rémunération versée à l'intéressé sera calculée sur la base de l'indice majoré 345.

ARTICLE 3 : La présente bonification indiciaire cessera d'être versée dès lors que l'intéressé n'occupera plus les fonctions au titre desquelles il la percevait.

ARTICLE 4: Les sommes non versées entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 août 2020 c'est-à-dire 1124.60€ (56.23€ x 20 mois) seront perçues par l'agent lors de sa rémunération du mois de septembre 2020.

OBJET

Installation par Enedis de compteurs connectés « Linky »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le fournisseur d'énergie Enedis a entamé sa campagne d'installation des compteurs connectés « Linky » sur la commune.

Le Maire expose aux conseillers les dangers qui ont déjà été rapportés au sujet de ces compteurs (ondes, incendies, intrusions dans la vie privée...) et leur demande de se prononcer sur leur déploiement dans les bâtiments appartenant à la commune.

Après en avoir débattu, le Conseil donne son accord à Enedis pour l'installation de ces compteurs, à l'exception des bâtiments scolaires, pour préserver la santé des enfants et des personnels qui les fréquentent.

OBJET

Installation de la ligne Internet Fibre-5G route des Vasselières

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise de téléphonie FREE a l'intention d'étendre son réseau Internet Fibre-5G le long de la route des Vasselières. Ce projet serait réalisé de façon aérienne par l'installation de mâts sur le bord de la route.

Le Maire expose aux conseillers les nuisances que cela pourrait engendrer et leur demande de se prononcer sur la suite à donner au projet de l'entreprise FREE.

Après en avoir débattu, le Conseil ne s'oppose pas au déploiement de la Fibre route des Vasselières, à la condition impérative que la ligne soit enterrée et non aérienne.

OBJET

Avancée des travaux de la salle polyvalente

Les fenêtres ont été validées. La mairie est en attente du devis pour l'éclairage extérieur. Il reste à commander et appliquer la peinture, ainsi que les rideaux.

OBJET

Subventions cantonales pour les voiries communales

La subvention en question s'élèverait à 36% des montants engagés. Le conseil recevra la réponse pendant le mois d'octobre.

OBJET

Rentrée scolaire

La mairie a changé de fournisseur pour les produits d'entretien : les commandes passent désormais par la société Vendôme Diffusion.

La centrale de nettoyage et le lave-vaisselle doit être mise aux normes sanitaires le 16 septembre.

Le maire et les adjoints présentent un projet d'achat de cellule de refroidissement d'un coût de 2600€. Une demande de subvention a été envoyée.

Les menus seront soumis avant le 15 du mois en cours à un contrôle de l'équilibre des repas.

OBJET

Personnel communal

L'agent FISSON Mickaël est en congé de maladie ordinaire depuis le 12 juin 2019. Il est rappelé au conseil qu'à partir de 90 jours de CMO sur une année glissante, l'agent ne touche qu'un demi-traitement (environ la moitié de son salaire habituel).

Le Comité Médical du Centre de Gestion a été saisi pour se prononcer sur une mise en congé de longue maladie.

L'agent Laurence PATRY rencontre des problèmes lors de l'utilisation de produits désinfectants et avec les ondes électromagnétiques. Une rencontre a eu lieu avec des agents de Santé au Travail qui vont proposer au conseil des produits moins invasifs. Un diagnostic « ondes » est également envisagé.

OBJET

Gestion des contrats de téléphonie/Internet

M. le maire et ses adjoints ont étudié les dépenses de la commune en téléphonie/Internet. Le total s'élève à environ 8200€ annuels. Les contrats superflus seront renégociés ou résiliés afin de réduire ce montant.